

## Communiqué de presse



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

Le ministre de l'Éducation répète que l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap est une priorité de son ministère. Pourtant, il fait le choix de maintenir dans la précarité les 110 000 AESH qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de la scolarité de ces élèves.

Malgré la promesse faite il y a un an d'engager un chantier sur le temps de travail et la rémunération, les AESH continuent de subir des temps de travail incomplets, pour 24 heures de travail hebdomadaire, soit 60% en moyenne, pour un salaire net de 760 euros par mois. Donc en-deçà du seuil de pauvreté ! (Pour mémoire 1015€ en 2015).

À défaut d'un cadre d'emploi reconnaissant leurs missions, ils et elles sont condamnés à exercer sous contrat, sans pouvoir accéder à un statut leur assurant une garantie d'emploi, de carrière et de formation. Les AESH sont employés 6 ans en CDD avant de pouvoir prétendre à un CDI. La loi stipule pour les entreprises privées que la durée maximale des CDD est de 2 ans. On est encore loin d'un véritable métier.

La mise en place des 14 PIAL en Ariège a considérablement dégradé leurs conditions de travail, puisque les AESH sont désormais appelés à intervenir dans plusieurs écoles ou établissements scolaires, à multiplier les accompagnements d'élèves. Ces services partagés demandant plus d'adaptabilité et de flexibilité, nuisent à la qualité de l'accompagnement, conduisant à du saupoudrage. Il s'agit surtout d'augmenter le nombre d'élèves accompagné-e-s en conservant le même nombre de personnels !

Pour la FSU il est urgent :

- D'engager une revalorisation des salaires et la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail
- D'abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens de créer un véritable statut de la Fonction Publique pour reconnaître le métier d'AESH
- Recruter massivement pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagnés à hauteur de leurs besoins.